

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**UNIVERSITE IBN KHALDOUN DE TIARET**  
**FACULTE DES SCIENCES APPLIQUEES**  
**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N° 18/2015**

**«Travaux de réfection et d'aménagement intérieurs  
au profit de la faculté des sciences appliquées de l'Université Ibn Khaldoun de Tiaret»**

Conformément aux dispositions de l'article 43, alinéa 2 et l'article 47 du Décret Présidentiel N° 02/250 du 24/07/2002, modifié et complété par le Décret Présidentiel 08-338 du 26/10/2008, portant la réglementation des marchés publics, la faculté des sciences appliquées de l'Université Ibn Khaldoun de Tiaret informe l'ensemble des soumissionnaires, ayant participé à la consultation n°18/FSA/2015, lancée le .../10/2015, relative à l'opération intitulée «Travaux de réfection et d'aménagement intérieurs au profit de la faculté des sciences appliquées de l'Université Ibn Khaldoun de Tiaret, dans le cadre des Travaux de réfection et d'aménagement des locaux administratifs et pédagogiques , qu'a l'issue de l'examen et de l'évaluation des offres techniques et financières, les soumissionnaires provisoirement retenus sont:

N° lot	Soumissionnaire	Note Technique	Note Financière	Montant Proposé DA (T.T.C)	Délai de Réalisation	OBSERVATIONS
01	ZOUATNIA AHMED	42,00	50	1 203 579 ,00	01 Mois	Meilleure offre (Moins disant)
02	ZOUATNIA AHMED	42,00	50	551 128,50	01 Mois	Meilleure offre (Moins disant)
03	HATTAB MAHIEDDINE	30,57	50	522 276,30	01 Mois	Meilleure offre (Moins disant)
04	ZOUATNIA AHMED	42,00	50	341 476,20	01 Mois	Meilleure offre (Moins disant)
05	MOSTEFA Mohamed	31,00	50	1 136 713,50	01 Mois	Meilleure offre (Moins disant)
06	HATTAB MAHIEDDINE	30,57	50	2 112 669,00	01Mois	Meilleure offre (Moins disant)
07	SENOUCI OMAR	34,00	50	869 310 ,00	01 Mois	Meilleure offre (Moins disant)

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de publication de cet avis d'attribution provisoire, auprès de l'autorité compétente conformément à l'article 101 du code des marchés publics.

**Fait à Tiaret, le 19-11-2015.**  
Pour le Doyen de la Faculté